

# COMMUNE DE FOURNIVAL 60130

Téléphone 03 44 78 52 74  
mairie.fournival@wanadoo.fr

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 20 Mai 2021

Etaient présents : M. Olivier COULON, M. Nicolas DESANDERE, M. François DECOOPMAN, Mme Nathalie MIEZIN, M. Vincent FORTIN, M. Sébastien LENOIR, M. Régis VAN DE KERCKHOVE, M. Axel VAN LOOY, M. Serge MINERVINI, Mme Angélique DEQUERCADEC, Mme Martine MUTTERER, Mme Aurélie MARECHAL formant la majorité des Membres en exercice.  
Absents : Mme Laetitia WATTIER, ayant donné pouvoir à M Nicolas DESANDERE ;  
Mme Nelly VEGA et M. Pascal MARECHAL.

Monsieur Sébastien LENOIR a été élu secrétaire de séance.

### **OBJET: Opposition de transfert de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu, à la communauté de communes du Plateau Picard**

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

**S'OPPOSE** au transfert automatique de la compétence en matière de PLU, ou de document en tenant lieu à la communauté de communes du Plateau Picard

### **OBJET: Adhésion au Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise (SMTCO)**

Monsieur le maire expose que le Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise (SMTCO) regroupe les autorités organisatrices de la mobilité et coordonne les réseaux de transports en commun dans l'Oise (trains régionaux, cars interurbains régionaux, bus urbains, transports à la demande).

Le développement de l'usage des transports collectifs dans un contexte de renchérissement du prix des carburants, de protection de l'environnement et de développement durable, constitue également à un objectif du syndicat.

Le conseil communautaire a délibéré en faveur d'une adhésion de la communauté de communes au SMTCO pour bénéficier de ses services et ainsi participer aux processus décisionnels d'organisation de la mobilité à l'échelle du département.

C'est pourquoi, la procédure d'adhésion à un syndicat mixte étant soumise à l'avis des communes membres, pris à la majorité qualifiée, le conseil municipal doit se prononcer sur ce projet d'adhésion.

Le Conseil Municipal, sur proposition du maire, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** l'adhésion de la communauté de communes du Plateau Picard au Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise (SMTCO) ;

### **OBJET: Approbation du Pacte de Gouvernance de la Communauté de Communes du Plateau Picard**

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que la loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019 ouvre la possibilité d'élaborer un pacte de gouvernance entre les communes et les Communautés de Communes dont les modalités sont prévues à l'article L5211-11-2 du Code Générale des Collectivités Territoriales.

Ce pacte de gouvernance doit être adopté après avis des conseils municipaux des communes membres.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Prend acte du projet de pacte de gouvernance de la Communauté de Communes du Plateau Picard.

**OBJET: RODP GAZ, redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz**

M. le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz n'avait pas été actualisé depuis un décret du 2 avril 1958.

M. le Maire donne connaissance au Conseil du décret n°2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes par les ouvrages transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières.

Il propose au Conseil :

- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par le réseau public de distribution de gaz au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètres, arrêté au 31 décembre de l'année précédente ;
- que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par l'application à la fois du linéaire arrêté à la période susvisée et de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1<sup>er</sup> janvier. La recette correspondant au montant de la redevance perçu sera inscrite au compte 70323 ;
- que la redevance due au titre de 2021 soit fixée en tenant compte de l'évolution sur un an de l'indice ingénierie à partir de l'index connu au 1<sup>er</sup> janvier de cette année, soit une évolution de 27,0 % par rapport au montant issu de la formule de calcul du décret précité.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

ADOpte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz.

#### **OBJET: SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2021**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions aux associations de la commune en fonction d'un plafond maximum de subvention pour chaque association :

- Association SPORTS ET LOISIRS 2 900€
- Club de la Réjouissance – 3<sup>ème</sup> âge 650€
- A3P Association de Préservation et de Promotion du Patrimoine 650€

Ces subventions sont accordées sous réserve de présentation de projets et ou de bilans de la part de chaque association.

**La commune effectuera un versement de base, de 200€ à chacune d'entre elle, pour leur bon fonctionnement. Le reste sera versé au cas par cas, le montant des versements sera adapté selon les besoins et ne dépassera pas le plafond fixé par la présente délibération.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité.

#### **OBJET : Centre aéré de juillet 2021**

Un centre de loisirs sera mis en place du 03 au 30 Juillet 2021, pour les enfants de 3 à 11 ans.

Suite aux propositions présentées par les deux seuls prestataires ayant répondu aux demandes de la municipalité.

- Familles Rurales participation communale totale 5 610€
- UFOLEP participation communale totale 6 636€

C'est la structure Familles Rurales qui a été retenue par la commission « école, jeunesse, sport et communication ». Le coût pour la commune sera de 11.50€ par jour et par enfant, le coût pour les familles sera établi en fonction du barème CAF n°3.

Barème 3 :

	Revenus mensuels inférieurs à 550 €	Revenus mensuels entre 551 € et 3200 €	Revenus mensuels supérieurs à 3200€
1 enfant à charge	1.44 €	0.28% des RM	9.00 €
2 enfants à charge	1.33 €	0.26% des RM	8.40 €
3 enfants à charge	1.23 €	0.24% des RM	7.70 €
4 enfants et + à charge	1.13 €	0.22% des RM	7.10 €

## **OBJET : Mise en place d'une cantine et d'un périscolaire**

Le Conseil Municipal, au vu de la cessation d'activité du relais des écoliers programmé pour la rentrée de septembre 2021, acte la nécessité de trouver une solution de remplacement à offrir aux familles pour la rentrée de septembre.

Le projet doit être porté par les trois communes du SIRS (FOURNIVAL, ST REMY EN L'EAU et VALESCOURT), cela afin de partager les dépenses, pour un service qui sera utilisé par les habitants des trois communes.

Il y a deux possibilités de fonctionnement pour la mise en place de ces services :

- Le service avec un prestataire, ou une structure gère la totalité du service, personnel compris.
- La solution en régie, pour cette solution, il faut prévoir le personnel et la gestion est plus lourde.

La cantine serait mise en place dans la salle des fêtes de Fournival et le périscolaire, quant à lui, se ferait dans une salle adaptée au sein de l'école de Fournival, dans un premier temps.

Le conseil Municipal évoque la possibilité de transformer le bâtiment des services techniques afin d'y accueillir ces nouveaux services.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet de mise en place d'une cantine et d'un périscolaire à Fournival ; s'engage à mettre en place une solution pour la rentrée de septembre 2021, et prend note que le projet est à mettre en place en coopération avec les autres communes du SIRS.

## **OBJET : La propriété BUQUET**

Madame Martine MUTTERER et Monsieur Axel VAN LOOY présentent les premiers bilans du diagnostic effectué par l'architecte sur les bâtiments de l'ancienne propriété BUQUET. Il y a des recommandations concernant la solidité des constructions. Il est nécessaire de couvrir certaines toitures à l'aide d'une bâche afin de limiter les dégâts sur les charpentes. Madame Martine MUTTERER et Monsieur Axel VAN LOOY demandent qu'un groupe de travail soit mis en place, afin de faire des recherches sur les subventions possibles, auxquels le projet de la Maison pour Tous pourrait être éligible. Pour ce faire, il faut affiner le projet et savoir quelle orientation réelle lui sera donnée.

## **OBJET : Questions diverses**

- **Point sur les crédits en cours** : Monsieur Vincent FORTIN expose le travail effectué par sa commission. La commune ayant à ce jour, un taux d'endettement important, elle risque d'avoir des difficultés dans ses futurs projets d'investissements. Il est à noter que le crédit qui a été souscrit pour la reconstruction de l'école suite à l'incendie, a été surdimensionné par rapport au besoin de l'époque. Une grande partie du capital emprunté dort aujourd'hui dans les comptes de la commune. Nous avons deux crédits en cours :

Celui de l'école à la Caisse d'Épargne, capital emprunté 400 000€ sur 240 mois taux de 2.53%, échéance le 25/01/2035.

Capital restant dû au 25/01/2021, 294 337.52€ soit 589€ / habitant

La renégociation du crédit n'est pas intéressante, seul le remboursement d'au moins 10% du capital emprunté est possible sans frais.

Celui du local pompier, à la banque DEXIA, Capital emprunté 108 625€ sur 204 mois, taux de 3.63% échéance le 01/08/2028.

Capital restant dû au 01/08/2021, 59 306.16€ soit 119€ / habitant

Possibilité de le rembourser avec frais. Coût du rachat estimé 61 994.73€,

coût si l'on garde le prêt 60 729.78€. Le rachat de ce crédit coûterait à la commune 1264.95€.

La commission propose dans un premier temps de rembourser le crédit DEXIA.

Le Conseil Municipal demande à la commission de faire une étude par rapport à un remboursement de 60 000€ à la caisse d'épargne afin de faire une comparaison.

Monsieur Nicolas DESANDERE, se pose la question de l'utilité d'un remboursement anticipé de ces crédits. Il expose que nous avons pour l'instant un fond propre sur le compte de la commune qui peut

être utilisé en investissement.

- **Personnel du service technique** : Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal que notre agent est en arrêt maladie pour une date indéterminée. Il est nécessaire pour le bon fonctionnement de la Commune d'avoir un remplaçant au plus tôt. La commune va faire appel à l'AITT dans un premier temps.

- **Fleurissement de la Commune** : Le Conseil Municipal souhaiterait susciter auprès des habitants, « l'envie de fleurir devant chez soi ». Un travail va être effectué afin de trouver des solutions à mettre en place, pour inciter et donner envie de rendre la commune plus agréable, en commençant par fleurir devant les habitations. Les habitants volontaires pour réfléchir à cette démarche peuvent se rapprocher de la Mairie.

- **Courrier de Monsieur et Madame DENIS** : La demande porte sur la mise en place de bandes jaunes au carrefour, grande rue, rue des vignes, hameau de l'Argilière, afin d'éviter le stationnement de véhicules à cette intersection. Au même carrefour, la demande de pose d'un panneau stop. La mise en place d'un passage piétons en face de l'entrée du cimetière. Pour toutes demandes portant sur des voies départementales, la Commune a l'obligation de se rapprocher de l'UTD, afin d'obtenir son avis, avant toute intervention.

En ce qui concerne la mise en place des bandes jaunes, le conseil municipal va étudier cette demande. Monsieur le Maire a pris contact auprès de l'UTD de Saint Just en Chaussée pour les autres propositions.

## INFORMATIONS ET RAPPELS

### *Conseil Municipal des Jeunes*

Une réunion d'information au sujet du Conseil Municipal des Jeunes se tiendra le samedi 12 Juin 2021 à la salle des fêtes. Cette réunion concerne les jeunes de 8 à 18 ans. Inscription obligatoire en mairie pour les participants.

### *Centre de Loisirs*

Une permanence aura lieu à la Mairie de Fournival, le mercredi 09 Juin de 15H00 à 18H00 pour prendre les inscriptions au centre aéré du mois de juillet.

### *Election législative*

Second tour pour l'élection législative, le 6 Juin 2021.

### *Elections Départementales et Régionales*

Les élections Départementales et Régionales se tiendront les 20 et 27 Juin 2021.

### *Circulation des véhicules*

Suite aux nombreuses constatations en ce qui concerne la vitesse élevée des véhicules traversant la commune, des contrôles de gendarmerie seront effectués.

Le Maire,  
Olivier COULON



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Olivier Coulon', written over a white background.